



Société de Commissariat aux comptes
inscrite près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence



ASSOCIATION C.O.D.E.S. 83
BATIMENT COSTE BOYERE
421 AV 1ER B.I MARINE PACIFIQUE
83 130 LA GARDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

83000 Toulon
97, avenue Vauban

83700 Saint-Raphaël
40, rue Boétman

83740 La Cadière d'Azur
Chemin du Bareveou



Commissaire aux comptes : Florence Valverdé - 04 94 46 43 40 - fvalverde@audit-expertise83.com

Sommaire

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit	3
2.2 – Indépendance	3
3– Justification des appréciations.....	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs.....	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’association relatives aux comptes annuels	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels	4

Aux Membres de l'association,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.O.D.E.S. 83 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3– Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions de fonctionnement et prestations	Nous avons à partir des documents transmis, et de la discussion avec la direction et la gouvernance apprécié la hauteur des réalisations des actions subventionnées et la valorisation des produits constatés d'avance et des fonds dédiés.
--	---

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 Juin 2024.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, Le 14 Juin 2024,

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SARL ACMS

Représentée par Mme Florence VALVERDE
Commissaire aux Comptes – Associée Gérante

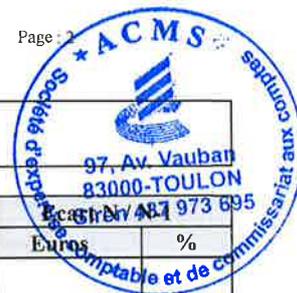




BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	7 300	6 100	1 200	3 633	2 433	66.97
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	109 090	67 787	41 304	39 461	1 843	4.67	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	15		15	15			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	116 406	73 887	42 519	43 110	591	1.37	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	8 763		8 763		8 763	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	82 733		82 733	5 500	77 233	NS
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	230 055		230 055	235 225	5 170	2.20
	Valeurs mobilières de placement	550 000		550 000	150 000	400 000	266.67
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	669 816		669 816	1 017 079	347 264	34.14
Charges constatées d'avance (2)	7 572		7 572	9 344	1 772	18.97	
Total II	1 548 938		1 548 938	1 417 148	131 789	9.30	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 665 343	73 887	1 591 457	1 460 258	131 199	8.98	

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	315 198		304 768	10 430	3.42	
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 621		10 430	26 191	251.12	
	Situation nette (sous total)	351 818		315 198	36 621	11.62	
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	42 836		27 654	15 183	54.90	
	Provisions réglementées						
	Total I	394 655		342 852	51 803	15.11	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés			114 744	114 744	100.00	
	Total II			114 744	114 744	100.00	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	119 407		104 407	15 000	14.37	
	Total III	119 407		104 407	15 000	14.37	
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 541		46 831	15 290	32.65	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	284 932		280 956	3 976	1.42	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	760 922		570 468	190 454	33.39	
	Total IV	1 077 395		898 255	179 140	19.94	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 591 457		1 460 258	131 199	8.98	

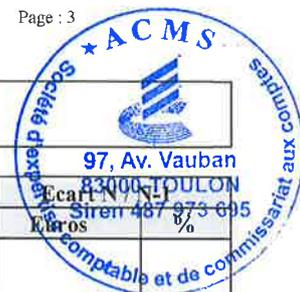
(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

316 473

327 787



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N-1/N	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		155		160	5	3.13
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		225 219		87 392	137 827	157.71
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		1 904 684		1 936 706	32 023	1.65
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		63 160		67 806	4 646	6.85
Utilisations des fonds dédiés		114 744		153 784	39 039	25.39
Autres produits		8 771		6	8 766	NS
Total I		2 316 734		2 245 854	70 880	3.16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		455 514		420 847	34 667	8.24
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		125 891		116 978	8 913	7.62
Salaires et traitements		1 234 531		1 151 037	83 493	7.25
Charges sociales		444 994		422 766	22 228	5.26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		19 578		16 852	2 726	16.17
Dotations aux provisions		15 000		1 807	13 193	730.11
Reports en fonds dédiés				114 744	114 744	100.00
Autres charges		4 327		2 443	1 884	77.10
Total II		2 299 834		2 247 475	52 359	2.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		16 899		1 621	18 520	NS

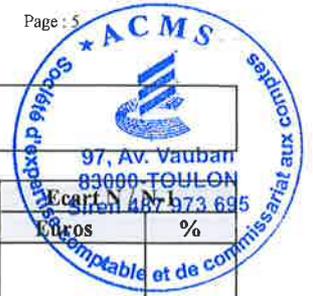
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	16 344		1 761	14 584
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				828.34
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	16 344		1 761	14 584
				828.34
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	16 344		1 761	14 584
				828.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	33 244		140	33 104
				NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	6 848		10 341	3 493
Sur opérations en capital	5 384		5 635	251
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	12 233		15 976	3 744
				23.43
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 228		1 063	4 165
Sur opérations en capital				391.78
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	264		4 461	4 197
				94.09
Total VI	5 492		5 524	32
				0.58
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	6 740		10 452	3 712
				35.51
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 363		162	3 201
				NS
Total des produits (I+III+V)	2 345 310		2 263 591	81 720
				3.61
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 308 689		2 253 161	55 528
				2.46
5. EXCEDENT OU DEFICIT	36 621		10 430	26 191
				251.12



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N	%
	31/12/2023	12	31/12/2022	12		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 591 456.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 316 733.53 Euros et dégagant un excédent de 36 620.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Comité Départemental d'Education pour la Santé du Var (CODES83) est membre de la Fédération Nationale d'Education et de promotion de la Santé. Il s'appuie sur les concepts de promotion de la santé définis par la Charte Ottawa (Organisation Mondiale de la Santé, 1986).

Le CODES83 est un organisme facilitateur du déploiement de la promotion et de l'éducation pour la santé auprès de l'ensemble des acteurs de son territoire. Grâce à une approche systémique, basée autant sur une expérience forte du terrain que sur une expertise dans l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs politiques, nous déployons des programmes et actions de promotion de la santé auprès des professionnels, des institutions et des publics avec une attention particulière pour les publics vulnérables.

Notre objectif est d'impliquer de façon pérenne l'ensemble des acteurs et publics dans une démarche de promotion de la santé en augmentant leurs compétences individuelles et collectives. Nous les guidons sur ce qu'implique cette démarche et nous nous positionnons comme un moteur de l'innovation collective sur cette thématique au niveau départemental, voire régional

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

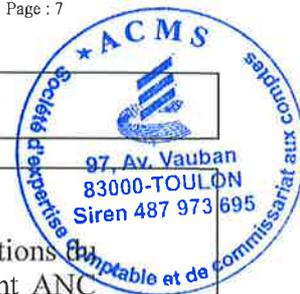
- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 300		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 151		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 049		19 251
TOTAL	91 200		19 251
Autres participations	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	98 515		19 251

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 300	7 300
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		99	22 052	22 052
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 262	87 039	87 039
TOTAL		1 361	109 090	109 090
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL		1 361	116 406	116 406



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 667	2 433		6 100
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 258	3 912	99	12 070
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		43 482	13 497	1 262	55 717
TOTAL		51 739	17 409	1 361	67 787
TOTAL GENERAL		55 406	19 842	1 361	73 887
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 433				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 912				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 497				
TOTAL	17 409				
TOTAL GENERAL	19 842				

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	114 744		114 744				
CFPPA AVITAM CO 2022.632	67 315		67 315				
FIR PTSM83 ARS CONV 21-2	29 519		29 519				
FIR PSSM ARS 2022	1 750		1 750				
FIR 22 CLS LA GARDE ARS	2 160		2 160				
ARS PACA FIR REP USAGERS	2 000		2 000				
CAF INCLUS HANDICAP	12 000		12 000				
TOTAL	114 744		114 744				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	34 113	15 000			49 113
Gros entretien et grandes révisions	70 294				70 294
TOTAL	104 407	15 000			119 407
TOTAL GENERAL	104 407	15 000			119 407
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		15 000			
exceptionnelles		264			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	82 733	82 733	
Personnel et comptes rattachés	106	106	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 887	14 887	
Divers état et autres collectivités publiques	204 419	204 419	
Débiteurs divers	10 643	10 643	
Charges constatées d'avance	7 572	7 572	
TOTAL	320 359	320 359	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	31 541	31 541		
Personnel et comptes rattachés	84 095	84 095		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172 141	172 141		
Impôts sur les bénéfices	3 363	3 363		
Autres impôts taxes et assimilés	25 334	25 334		
Produits constatés d'avance	760 922	760 922		
TOTAL	1 077 395	1 077 395		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	82 733
Autres créances	219 306
Total	302 038

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	
- FEDERATION ADDICTION 2024/01	1 486
- LADAPT VAR 2024/2	5 000
- LADAPT VAR 2024/3	675
- CPAM VAR 2024/4	5 000
- MOISSONS NOuVELLES 2024/5	2 500
- CPRV PACA 2024/6	900
- CHITS 2024/8	35 000
- CENTRE HOST LA DRACENIE 2024/9	20 000
- ADIR 2024/21	1 950
- CRES PACA 2024/24	150
- FRCE	1 285
- UNION DIACONALE	3 750
- UNION DIACONALE	3 750
- PPSSM	1 286
ORGANISMES SOCIAUX	14 887
SUBVENTIONS	204 218
ETAT	200
Total	302 037

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 541
Dettes fiscales et sociales	284 932
Total	316 473



ANNEXE

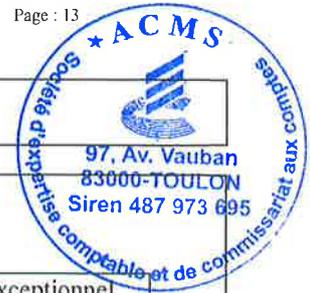
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES FOURNISSEURS	25 091
FACTURES NON PARVENUES	6 450
PERSONNEL	20
DETTES / CONGES PAYES	84 075
URSSAF	82 388
UNIFORMATION	10 885
AG2R	23 749
COT PREV ET MUTUELLE	12 209
CHARGES / CONGES PAYES	42 911
DGFIP	9 379
ETAT	3 363
TAXE SUR SALAIRE	15 955
Total	316 475

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 572
Total	7 572
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	740 872
Produits financiers	20 050
Total	760 922



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
DIVERS CCA	7 572		
Total	7 572		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA ARS	635 196		
PCA CR	20 050		
PCA DEPARTEMENT	84 759		
PCA CAF	7 193		
PCA MILDECA	13 725		
Total	760 923		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres de l'association, Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006.

SALAIRES BRUTS : 210 634 €

Effectif moyen

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

La provision a été ajustée pour un montant de 15 000€